

Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Qu'est-ce que le PLU ?

C'est l'outil de mise en œuvre des projets locaux par la gestion du droit des sols : la commune, garante de la gestion de l'espace et des grands équilibres urbains se trouve dans une position de chef d'orchestre

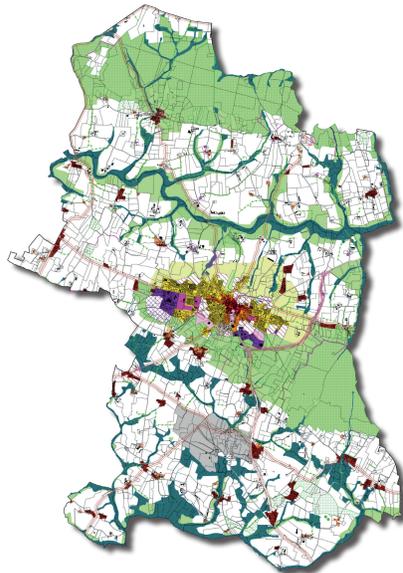
COMPOSITION DU PLU :

- PADD
- RÈGLEMENT GRAPHIQUE
- RÈGLEMENT ÉCRIT
- OAP
- RAPPORT DE PRÉSENTATION
- ANNEXES

- ◀ Le **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)** traduit la politique de la commune, ses orientations et ses objectifs.
- ◀ Le **règlement graphique** découpe le territoire en zones (agricole, naturelle, urbanisée, à urbaniser...).
- ◀ Chaque zone bénéficie de règles définies selon les projets de la collectivité et reportées dans le **règlement écrit**.
- ◀ Certains secteurs ou certaines thématiques de l'aménagement sont concernés par des dispositions spécifiques : les **OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)**.

◀ Le **rapport de présentation** présente le territoire, explique le projet et justifie les règles.

◀ Les **annexes** viennent apporter des informations complémentaires.



Plan de zonage du PLU en vigueur, approuvé en 2006

Grand-Champ aujourd'hui...



5600
habitants en 2018



1/3
de moins de 30 ans



2336
logements en 2016

2,4
personnes par ménage

Pourquoi réviser le PLU ?

1. Le PLU actuel a été approuvé en **2006** : à « une autre époque » en matière d'aménagement. La réglementation a nettement évolué pour intégrer les enjeux de **développement durable** (lutte contre l'étalement urbain, mixité sociale...).
2. Pour **planifier le développement de la commune** pour la prochaine **décennie**.
3. La commune a besoin de disposer d'un **outil moderne et efficace** qui permette la réalisation des **projets d'aménagement**.

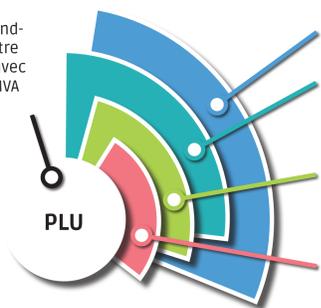
...Grand-Champ demain

- ◀ Préserver le caractère **naturel** de la commune
- ◀ Maîtriser la **croissance démographique** et le **développement** du territoire
- ◀ Concilier **milieu urbain** et **monde rural**
- ◀ Renforcer l'**attractivité économique**

Le cadre réglementaire

Les enjeux de la procédure : un cadre réglementaire bien défini

Le **PLU** de Grand-Champ doit être compatible avec le **SCoT** de GMVA



Directives européennes

Natura 2000 ...

Droit national

Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) ; Grenelle de l'environnement ; loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé), loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) ...

Réglementation supra-communale

SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) ; SRADDET (Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ; SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ...

SCoT (schéma de Cohérence Territoriale)

Intègre toutes les dispositions réglementaires supra-communales



Le SCoT de GMVA

Grand-Champ : un rôle à jouer dans le développement du territoire de GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)



Pôles du cœur d'agglomération

Pôles d'équilibre

Pôles de proximité

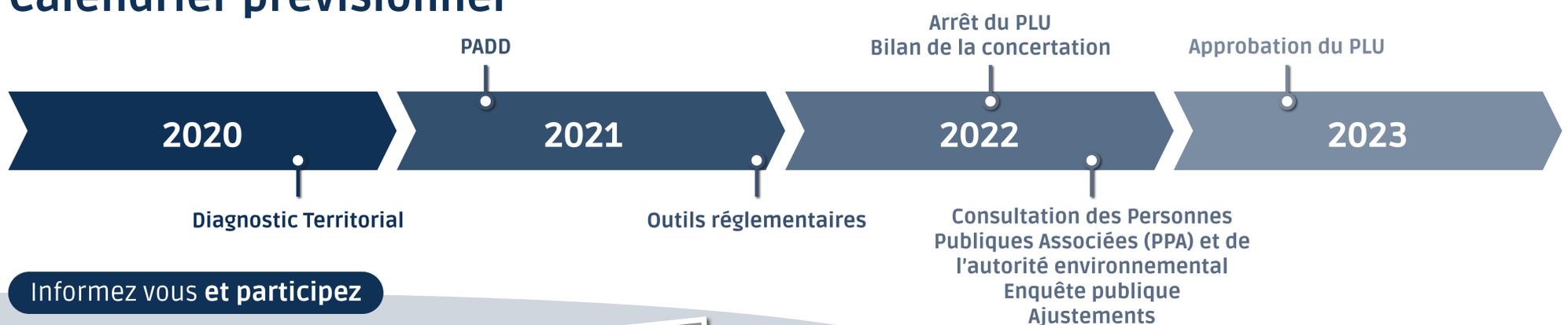
Landes de Lanvaux

Cœur d'agglomération

Golfe du Morbihan et ses lies

Les pôles d'équilibre ont vocation à assurer les besoins courants et de proximité (logement, commerces, services, emploi ...) des habitants.

Calendrier prévisionnel



Informez vous et participez

- 2 Réunions publiques**
Au moment du PADD et avant l'arrêt du PLU
- 6 Panneaux d'information**
Présentés en mairie aux étapes clés de la procédure
- 2 Articles**
Dans le Grégamiste et sur le site internet de la commune
- 2 Permanences en mairie**
Avant l'arrêt du PLU, pour informer les habitants de manière individuelle



Pour toutes informations, suggestions, remarques ou questions :

- ◀ www.grandchamp.fr
- ◀ revision.plu@grandchamp.fr
- ◀ Boîte aux lettres en mairie

GRAND-
CHAMP